

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Mars 2012

Présents : M. Christian SORET,
Mme Catherine CARPENTIER, Mlles Fabienne DRUOT, Marie VOCKEN
MM. Bernard LEROY, Dominique NEVEU, Claude DASSE, Alain ROCHETTE, Gilles THOMAS, Jean-Jacques LETAILLEUR, Gérard PAQUERAUD, Thierry VANDEBROUCK

Absents avec pouvoir : Mme Sylviane BERTIN avec pouvoir à M. Christian SORET

Absents non excusés : M. Christian FAUCHET

Secrétaire de séance : M. Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

* * * * *

Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

Approuvé à l'unanimité, (moins 1 voix : M. Dominique NEVEU).

Sur ce Procès Verbal, Dominique NEVEU, bien qu'absent de la séance concernée, tient à faire part au Conseil des observations suivantes : (§4 « espace Loisirs et Sports »)

En 2^{ème} page, le Conseil « décide »

- Dans ce cas précis, il y a eu un vote sur un sujet non inscrit à l'ordre du jour. Ce point était présenté comme information.
- La subvention de 1250 € relative à l'exposition André François a été votée sans avoir fait préalablement l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire répond sur ce sujet qu'il y avait urgence à décider.

Dominique NEVEU estime que cette réponse est inadmissible et quitte la salle, il est 20 h 40.

Gérard PAQUERAUD revient ensuite sur les propos de Dominique NEVEU. Il estime que sur beaucoup de sujets, il n'y a pas de discussion possible. En général, les décisions sont prises par une personne.

Cet état de fait rend difficile une bonne participation aux différentes activités du Conseil.

Thierry VANDEBROUCK s'associe à ce point de vue, et fait état comme exemple de l'achat de la nouvelle friteuse, pour lequel il n'a pas été consulté, alors qu'il en est un utilisateur régulier.

Catherine CARPENTIER regrette le manque évident de communication au niveau du Conseil. Cette situation explique très bien la réaction de Dominique NEVEU. Une solution pour remédier à ce manque consisterait peut-être à tenir d'autres réunions en dehors de celles (publiques) du Conseil.

Christian SORET estime qu'une information est toujours disponible en mairie et y passer régulièrement, permettrait à chacun d'être au courant des affaires en cours.

Alain ROCHETTE propose qu'une information hebdomadaire, soit faite par mail.
Christian SORET s'associe à cette proposition.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur Le Maire passe la présidence de séance à Bernard LEROY,
Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents, il s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORT 2010		160 535,06 €		526 484,88 €
RESULTATS 2011	537 968,73 €	602 575,76 €	327 709,12 €	340 139,72 €
TOTAUX	537 968,73 €	763 110,82 €	327 709,12 €	866 624,60 €
RESULTATS DE CLOTURE		225 142,09 €		538 915,48 €

Les principales dépenses 2011 portent :

1. en fonctionnement sur :

- ✚ Le fleurissement (et l'opération « je jardine mon village ») ainsi que les plantations de l'espace cinéraire au cimetière, pour un montant global de 13 778,22 €, une subvention de 1 503 € est attendue.

2. En investissement sur :

- ✚ Les frais d'études relatifs aux opérations « espace sports et loisirs » et la « maison des associations » montant de 19 172,17 €
- ✚ L'équipement d'un sanitaire place de la mairie : 9 694,53 €
- ✚ La réfection de la rue Robert Machy, de divers trottoirs sur l'ensemble de la commune : 137 992,69 €
- ✚ La réalisation du parking public Place du Soleil Levant : 46 422,74 €
- ✚ Le début de la réalisation du Préau de l'école : 14 241,82 €
- ✚ La réalisation d'un portail à l'école maternelle : 4 915,56 €
- ✚ L'aménagement du chemin d'accès au camping : 14 441,70 €

Soit pour un montant global de 236 207,32 €

- ✚ L'extension Rue des Maurois du réseau incendie : 3 558 €
- ✚ La réparation du mécanisme de commande des cloches à l'église : 5 275,56 €
- ✚ Le financement de « l'école numérique rurale » (ordinateur et écran), et le remplacement du matériel informatique à la mairie : 16 433,55 €
- ✚ Le financement de l'extension de réseau de distribution d'électricité rue du Vexin : 7 787,40 €

3) COMPTE DE GESTION 2011 DE M. LE PERCEPTEUR

Identique au Compte Administratif, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4) AFFECTATION DU RESULTAT 2011.

Le résultat du Compte Administratif est affecté au Budget Primitif 2012 comme suit :

225 142,09 € en rubrique R002 Excédent de fonctionnement reporté
538 915,48 € en rubrique R001 Excédent d'Investissement reporté

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5) TAUX DES 4 TAXES

La valeur de chacune des 4 taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, CFE) est maintenue inchangée à celle de 2011, soit :

TH 15.79 %
T F 13.65 %
T FNB 62.29 %
CFE 19.71 %

Approuvé à l'unanimité, des membres présents.

6) BUDGET PRIMITIF 2012

Approuvé à l'unanimité des membres présents, il se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2012	803 352.09 €	578 210.00 €	786 092.11 €	247 176.63 €
REPORTS 2011		225 142.09 €		538 915.48 €
TOTAUX	803 352.09 €	803 352.09 €	786 092.11 €	786 092.11 €

Les principaux chantiers prévus concernent :

✚	Le contrat rural (espace sport et loisirs)	116 900 €
✚	Le préau de l'école	56 399 €
✚	La maison des associations	60 000 €
✚	L'étanchéité du passage de l'église (côté sud)	5 000 €
✚	Les vestiaires du stade	60 000 €
✚	Le logement de la poste	20 048 €
✚	L'extension du réseau éclairage public	12 782 €
✚	La remise en état de la rue des Maurois	120 000 €
✚	La création d'un terrain de tennis à l'intérieur de l'espace sport et loisirs	53 000 €
✚	Le mobilier et l'équipement audiovisuel de la salle du Conseil	3 200 €
✚	Le mobilier de la Maison des Associations	2 200 €

Pour un montant de subvention attendu de 33 959 €.

Est également inscrite au Budget, la participation aux frais de remise en état de la mare située sur le territoire de la Commune d'Epiais-Rhus, à la sortie de Grisy Les Plâtres coté Pontoise (montant estimé à 7 309 €).

Toutefois sur cette dépense, le Conseil constate qu'elle est inscrite au Budget par précaution. Il s'oppose au règlement de toute participation.

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CDC (Caisse des Ecoles)

Elles s'élèvent à 8 000.00 € pour les associations et 15.200.00 € pour le CCAS et la CDE comme suit :

SOURIGRIZ	4 640.00 €
FOYER RURAL	850.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	155.00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	650.00 €
DIRAP	76.00 €
GRIS'Lit CLIC/Médiathèque	729.00 €
OFFICE DU TOURISME	100.00 €
GRISY CODE	800.00 €

Caisse des Ecoles	9 700.00 €
C.C.A.S	5.500.00 €

8) POINT SUR LES DEPENSES 2008-2014 (Voir document annexe)

Alain ROCHETTE présente un point sur les dépenses 2008-2014 sous l'angle de l'utilisation faite sur cette période :

- du produit de la vente des terrains de la rue des Maurois soit 610 220 €
- de l'emprunt de 300 000 € contracté en 2011.

Un complément est apporté, relatif à l'autofinancement réalisé par la Commune, en dehors de ces deux sources de financement.

La séance est close à **22 h 45**

Le Maire,
C. SORET

